

Assurance exposants privilégiés de Duuo

Résumé de la police.

L'assurance exposants privilégiés de Duuo offre une assurance de la responsabilité civile à court terme en cas d'accident. Notre assurance exposants privilégiés vous protège si vous faites l'objet d'une réclamation en responsabilité civile pour avoir causé des dommages corporels ou matériels aux personnes ayant organisé l'événement ou visité votre kiosque alors que vous y exposiez. Duuo vous donne aussi l'option d'assurer vos propres biens d'entreprise.

Caractéristiques

Aucuns frais de service

L'assurance ne comporte aucuns frais de service, d'annulation ou autres frais cachés.

Aucune franchise

L'assurance exposants privilégiés de Duuo est une police d'assurance sans franchise qui couvre la responsabilité civile générale des entreprises. Cela signifie qu'en cas de problème, c'est nous qui payons, pas vous.

Annulation en tout temps

Avec Duuo, pas besoin de vous inquiéter à l'avance des frais d'annulation. Vous pouvez annuler votre protection sans frais jusqu'à 24 heures avant la tenue de l'événement prévu!

Personnes assurées supplémentaires et certificats d'assurance

Votre certificat d'assurance peut être envoyé automatiquement à la personne responsable du site de votre événement lorsque vous souscrirez l'assurance. Besoin d'ajouter des co-exposants ou des co-exposantes? C'est possible.



Garantie

Responsabilité civile

Nous sommes là pour vous protéger si vous faites l'objet d'une réclamation en raison de dommages corporels ou matériels survenus à votre kiosque pendant l'événement. Nous couvrons aussi les dommages-intérêts compensatoires qui vous sont imposés, à concurrence du montant choisi. Et nous assumons les frais pour vous défendre en cas de poursuites ou d'allégations.

Montant d'assurance de la responsabilité civile

La police prévoit un montant d'assurance de la responsabilité civile de 2 000 000 \$ ou de 5 000 000 \$, au choix, et un montant d'assurance de la responsabilité locative de 50 000 \$.

Risque Produits/Après travaux

La police prévoit un montant d'assurance de 50 000 \$ pour le risque Produits/Après travaux.

Frais médicaux

Nous remboursons également les frais médicaux jusqu'à concurrence de 10 000 \$ en cas de blessures, même si votre responsabilité n'a pas été établie.

Assurance pour les biens d'entreprise

Nous offrons aussi une assurance facultative pour les biens d'entreprise d'un montant maximal de 25 000 \$, si vous souhaitez assurer votre kiosque ou les biens de votre entreprise.

Remarque importante

Certaines activités à risques élevés ne sont pas couvertes par l'assurance exposants privilégiés de Duuo, notamment :

- La vente ou le service d'alcool
- Les camions de cuisine de rue

Vous avez des questions?

Rendez-vous au www.duuo.ca pour parler à nos sympathiques représentantes autorisées et représentants autorisés!